



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TYPE D'OPERATION

AIDE AUX INVESTISSEMENTS AMELIORANT LA RESILIENCE ET LA VALEUR ENVIRONNEMENTALE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS

DISPOSITIF 8.5 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 AQUITAINE

DISPOSITIF 8.5 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 LIMOUSIN

DISPOSITIF 8.5 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 POITOU-CHARENTES

APPEL A PROJET 2018

**SI VOUS SOUHAITEZ DAVANTAGE DE PRECISIONS, CONTACTEZ LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES (DDT/DDTM) DE VOTRE DEPARTEMENT.**

VERSION 01 DU 24/09/2018

DDT16: 05 17 17 38 91 ddt@charente.gouv.fr	DDTM40: 05 58 51 30 08 ddtm-snf@landes.gouv.fr
DDTM17: 05 16 49 28 53 ddtm@charente-maritime.gouv.fr	DDT47: 05 53 69 34 48 ddt@lot-et-garonne.gouv.fr
DDT19: 05 55 21 83 42 ddt@correze.gouv.fr	DDTM64: 05 59 80 86 00 ddtm@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
DDT23: 05 55 61 20 23 ddt@creuse.gouv.fr	DDT79: 05 49 06 88 19 ddt@deux-sevres.gouv.fr
DDT24: 05 53 45 56 00 ddt@dordogne.gouv.fr	DDT86: 05 49 03 13 61 ddt@vienne.gouv.fr
DDTM33: 05 56 24 83 26 ddtm@gironde.gouv.fr	DDT87: 05 55 12 90 44 ddt@haute-vienne.gouv.fr

Evolution entre les différentes versions : version originale
Version originale en date du 24/09/2018

Veillez lire attentivement la notice explicative du présent document. Toutes les informations demandées dans ce document doivent être complétées.

Transmettez l'original à la Direction Départementale des Territoires du lieu de situation de votre projet.

IMPORTANT

Le formulaire de demande d'aide (fichier word) ne doit en aucun cas être modifié par le bénéficiaire. Toutes modifications ou suppressions de paragraphes pourront entraîner l'irrecevabilité de la demande.

ATTENTION :

Toute dépense effectuée avant la date de réception de cette demande d'aide ne pourra pas être financée. L'accusé de réception du dossier complet ne vaut pas acceptation de l'aide par l'autorité de gestion.

Cadre réservé à l'administration
Date de réception | | | / | | | / | | | | | |

N° OSIRIS : _____

Intitulé du projet : _____

1- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

DENOMINATION DU DEMANDEUR (RAISON SOCIALE OU NOM PRENOM SI INDIVIDUEL) :

Civilité (le cas échéant) MADAME MONSIEUR

Représentant légal et fonction : _____

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ADRESSE :

N° - Libellé de la voie : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Ville : _____

Statut juridique : _____
(Propriétaire privé, groupement forestier, coopérative, ASA, ASL, ONF, collectivité, groupement de collectivités, établissement public, association loi 1901, GIEEF, autre)

Demandeur public Demandeur privé

Si vous êtes demandeur public vous devez joindre l'annexe 1 : Etes vous soumis aux règles de la commande publique.

Le demandeur est propriétaire des terrains où se situe le projet : Oui Non

En cas d'indivision,
 Appellation courante de l'indivision : _____ Nombre de co-indivisaires : _____

CONTACT Bénéficiaire Maître d'œuvre *(le diagnostic, la réalisation et le suivi des travaux peuvent être confiés à un maître d'œuvre autorisé : expert forestier, gestionnaire forestier professionnel, technicien de l'ONF)*

(Personne en charge du suivi du projet et fonction) : _____

Adresse (si elle est différente) : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Fixe Mobile

Mél : _____

Est-ce que le projet est multipartenaires ? Oui Non

Si oui, indiquez les structures partenaires et leurs coordonnées (en annexe dans un tableau le cas échéant) :

Dans le cas d'un projet multipartenarial le chef de file joindra au formulaire le mandat visé par les partenaires lui donnant le pouvoir pour le dépôt d'une demande de subvention en qualité de chef de file.

Par ailleurs, une convention explicitant le contenu du partenariat et le rôle de chaque partenaire sera également à fournir par le chef de file pour que le dossier soit réputé complet.

COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDE

N° IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

BIC | | | | | | | | | | | | | | |

Veuillez joindre obligatoirement un RIB.

2- DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 Localisation du projet

Dans le cas d'un projet situé sur plusieurs communes, désignation de la commune portant la surface la plus importante

Commune : _____ Code postal : _____

2.2 Localisation cadastrale des surfaces à travailler

Rappel : la surface de chaque îlot travaillé doit être supérieure ou égale à 1 Ha et la surface totale du projet supérieure ou égale à 4 Ha.

Nom de la commune de situation du projet	Section cadastrale	Numéro de parcelle cadastrale	Subdivision cadastrale	Surface de la parcelle cadastrale en ha, are, ca	Surface incluse dans le projet (en hectare)	dont surface en NATURA 2000 (en hectare)	Référence de l'îlot travaillé correspondant sur le plan cadastral joint	Surface totale de l'îlot travaillé
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,
				,	,	,		,

2.3 Conditions d'admissibilité

a) Garantie de gestion durable (cocher obligatoirement au moins une case)

Les parcelles constituant le projet bénéficient d'une garantie ou présomption de gestion durable :

- Aménagement forestier (forêt sous Régime Forestier)
- Plan simple de gestion obligatoire
- Plan simple de gestion volontaire
- Règlement type de gestion
- Adhésion à un code de bonnes pratiques sylvicoles

Numéros/Noms et dates d'expiration (plusieurs documents possible)

Si le document de gestion est concerné par Natura 2000 (cocher obligatoirement au moins une case)

- Adhésion à une charte Natura 2000 ou à un contrat Natura 2000
- Document établi dans les conditions mentionnées à l'article L122-7 du code forestier

b) Diagnostic sylvicole préalable - modèle en annexe 3

Un diagnostic préalable comprenant la description des peuplements (essences, âge, densité, surface terrière), la description de la station forestière et le recensement des milieux associés à la forêt (mare, ripisylve,...) a-t-il été réalisé ? Une trame de diagnostic est proposée en annexe. Il doit être obligatoirement rédigé par un homme de l'art reconnu (expert forestier, gestionnaire forestier professionnel, établissement public agricole ou forestier, association de développement agricole ou forestier) qui pourra être le propriétaire si ce dernier détient un de ces titres.

- oui
- non

c) plancher des dépenses éligibles respecté - Le plancher est fixé à 2000 € HT.

d) Rappel des conditions de valeur marchande ou de surface terrière

S'agissant des travaux de conversion par régénération naturelle, les peuplements éligibles sont ceux :
- dont la valeur marchande des produits sur pied (hors frais d'exploitation), estimée à dire d'expert au moment du dépôt du dossier, est inférieure à 5 fois le montant hors taxes du devis présenté,
- ou présentant une surface terrière de l'essence principale en réserve inférieure ou égale à 14m²/ha.

S'agissant des travaux de transformation par régénération artificielle, les peuplements éligibles sont ceux dont la valeur marchande des produits sur pied (hors frais d'exploitation), estimée à dire d'expert au moment du dépôt du dossier, est inférieure à 3 fois le montant hors taxes du devis présenté.

=> Si le projet porte sur des opérations de conversion par régénération naturelle, la surface terrière de l'essence principale en réserve est de :

|_|_| m²/Ha (cette information doit aussi figurer dans le diagnostic sylvicole préalable)

=> Si le projet porte sur des opérations de conversion par régénération naturelle (avec une surface terrière de l'essence principale en réserve supérieure à 14m²/ha) ou de transformation par régénération artificielle, la valeur marchande des produits sur pied (hors frais d'exploitation, estimée à dire d'expert au moment du dépôt du dossier est de :

|_|_|_|_| €/Ha (cette information doit aussi figurer dans le diagnostic sylvicole préalable)

2.4 Respect des critères de sélection (en lien avec les pièces justificatives)

Critères généraux	Détail du critère si nécessaire	Evaluation	Oui/Non (à renseigner)
Opérations proposées répondent aux préconisations du diagnostic	/	/	
Projets collectifs	Regroupement de propriétaire, ASL, GIEEF, OGEC	/	
Projets visant l'amélioration de la biodiversité des parcelles	Structure des peuplements	Changement de structure qui augmente la capacité environnementale et la résilience du peuplement Exemple : passage du taillis au mélange taillis-futaie ou à la futaie passage du mélange taillis-futaie à la futaie irrégulière transformation de peuplements inadaptés à la station ou déperissants ...	
	Mélanges d'essences améliorées ou introduites	Augmentation du nombre d'essences objectifs par rapport au peuplement d'origine (une essence objectif doit représenter au moins 20% en densité du peuplement final)	
	(référence essences : arrêté MFR régional)	Présence dans les essences objectifs d'au moins une essence feuillue appartenant aux essences listées dans l'arrêté MFR régional à l'exception du chêne rouge, des peupliers, des gommiers et des noyers	
		Désigner et conserver au moins 3 arbres/Ha, en moyenne sur la surface, pour la biodiversité Ces arbres seront notamment des arbres sénescents, à cavités, porteurs de nids, gros bois relais... ou des arbres morts avec le maximum de 1 par hectare pour cette dernière catégorie	
	Conservation d'espèces et milieux emblématiques	Réhabilitation/amélioration d'une zone humide sur le projet - l'appui d'un opérateur spécialisé est conseillé. Exemples : - exploitation d'essences inadaptées, - plantation de feuillus adaptés (aulnes,...), - mise en lumière d'une mare forestière,...	
		Autre action environnementale détaillée dans le diagnostic et qui apporte une amélioration significative pour la conservation d'espèces et de milieux emblématiques Exemple : entretien d'une lande ponctuelle riche en biodiversité floristique	

Pour le détail de la notation, reportez vous à la notice correspondante.

2.5 Description technique du projet - en lien avec les itinéraires techniques décrits dans l'arrêté régional et avec les résultats du diagnostic sylvicole

N°	Itinéraire technique éligible	Surface prévue	Rappel du coût-plafond par Ha
1	Amélioration des taillis et mélanges taillis-futaie - taillis de <u>moins</u> de 12m de hauteur	□□□□, □□□	1000 €/Ha
2	Amélioration des taillis et mélanges taillis-futaie - taillis de <u>plus</u> de 12m de hauteur	□□□□, □□□	270 €/Ha
3	Amélioration des jeunes accrus <u>sans</u> enrichissement	□□□□, □□□	1000 €/Ha
4	Amélioration des jeunes accrus <u>avec</u> enrichissement en résineux	□□□□, □□□	1500 €/Ha
5	Amélioration des jeunes accrus <u>avec</u> enrichissement en feuillus	□□□□, □□□	1900 €/Ha
6	Conversion en futaie irrégulière	□□□□, □□□	1200 €/Ha
7	Régénération naturelle des peuplements feuillus <u>sans</u> enrichissement et <u>sans</u> destruction mécanique de l'ensouchement	□□□□, □□□	700 €/Ha
8	Régénération naturelle des peuplements feuillus <u>avec</u> destruction mécanique de l'ensouchement	□□□□, □□□	1500 €/Ha
9	Régénération naturelle des peuplements feuillus <u>avec</u> enrichissement en résineux	□□□□, □□□	1500 €/Ha
10	Régénération naturelle des peuplements feuillus <u>avec</u> enrichissement en feuillus	□□□□, □□□	1900 €/Ha
11	Régénération artificielle : Pins - massif des landes de Gascogne	□□□□, □□□	1200 €/Ha
12	Régénération artificielle : Pins - hors massif des landes de Gascogne, faible ensouchement	□□□□, □□□	1600 €/Ha
13	Régénération artificielle : Pins - hors massif des landes de Gascogne, fort ensouchement	□□□□, □□□	2800 €/Ha
14	Régénération artificielle : semis de résineux - massif des landes de Gascogne	□□□□, □□□	700 €/Ha
15	Régénération artificielle : semis de résineux - hors massif des landes de Gascogne et régénération assistée en zone dunaire	□□□□, □□□	900 €/Ha
16	Régénération artificielle : Autres résineux hors - hors massif des landes de Gascogne	□□□□, □□□	4000 €/Ha
17	Régénération artificielle : Feuillus	□□□□, □□□	4500 €/Ha

Les numéros des itinéraires (première colonne) sont à reprendre dans le tableau 2.6 a) en colonne 2.

2.6 Dépenses prévisionnelles d'après devis

RAPPEL RELATIF AUX COÛTS RAISONNABLES :

Pour les propriétaires privés et leurs groupements, le caractère raisonnable des coûts est établi sur la base :

- D'un devis pour les dépenses inférieures à 2 000 €,
- Deux devis pour les dépenses comprises entre 2 000 € HT à 90 000 € HT,
- Trois devis pour les dépenses supérieures à 90 000 €.

Pour les opérateurs soumis aux obligations de commande publique : dans tous les cas, le formulaire de respect de la commande publique (annexe 2 du présent formulaire) est à fournir à la DDT/DDTM avant la première demande de paiement.

- Pour les marchés d'un montant inférieur à 25 000€, la vérification obligatoire des coûts raisonnables sera réalisée sur présentation d'un devis estimatif pour les dépenses en deçà de 2 000 € et de deux devis estimatifs détaillés pour les dépenses au-dessus de 2 000 € et inférieures à 25 000 € par poste d'investissement ou en utilisant un référentiel de prix validé par l'Autorité de Gestion dans le cas où l'opérateur n'a reçu qu'une seule réponse à l'appel d'offres.

- Pour les marchés d'un montant supérieur à 25 000€, la procédure de mise en concurrence suffit à justifier du caractère raisonnable des coûts si les éléments du marché public sont transmis à la DDT/DDTM au cours de l'instruction du dossier.

a) **Dépenses matérielles à titre principal**

Nature des actions <i>Balivage,...</i>	Itinéraire technique correspondant selon tableau 2.5	Précision action <i>Essence,...</i>	Prix unitaire (€ HT / hectare)	Surface demandée (ha)	Montant prévisionnel HT par action (€)
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
			□□□□, □□	□□□, □□	□□□□□, □□□
montant prévisionnel total hors taxe des investissements matériels à titre principal					□□□□□□, □□□

b) **Dépenses connexes aux travaux principaux** (*protection contre le gibier, fossés sur la parcelle*)

Le montant éligible des dépenses connexes est **plafonné à 30 % du montant HORS TAXE** des dépenses matérielles principales (a) plafonnées (§2.5)

Nature des actions	Précision action	Prestataire à l'origine du devis	Montant prévisionnel HT (€)	observations
			□□□□, □□	
			□□□□, □□	
montant prévisionnel total des dépenses connexes			□□□□□, □□□	

c) **Dépenses annexes favorisant la biodiversité**

Le montant éligible des dépenses annexes favorisant la biodiversité est **plafonné à 30% du montant HORS TAXE** des dépenses matérielles principales (a) plafonnées (§2.5)

Nature des actions	Précision action	Prestataire à l'origine du devis	Montant prévisionnel HT (€)	observations
			□□□□, □□	
			□□□□, □□	
montant prévisionnel total des dépenses > > biodiversité			□□□□□, □□□	

Montant prévisionnel TOTAL des investissements matériels □□□□□□□, □□□

d) **Dépenses frais généraux**

Le montant éligible de la maîtrise d'oeuvre et/ou du diagnostic est **plafonné à 20 % du montant HORS TAXE** des dépenses ci-dessus (a plafonné + b + c)

Nature de la prestation	Prestataire à l'origine du devis	Montant prévisionnel HT de la prestation (€)	observations
		□□□□, □□	
		□□□□, □□	

Montant prévisionnel TOTAL des frais généraux □□□□□□□, □□□

Montant prévisionnel TOTAL des investissements matériels et frais généraux □□□□□□□□, □□□

2.7 Calendrier prévisionnel des investissements

➤ Date prévisionnelle de début des travaux : |_|_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_| (jour, mois, année)

année de réalisation des travaux	dépense prévisionnelle correspondante (€)
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
TOTAL des dépenses prévues	_ _ _ _ _ _ _

➤ Date prévisionnelle de fin des travaux : |_|_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_| (jour, mois, année)

Rappel : Les 2 dates ne doivent pas être séparées de plus de 3 ans. La date prévisionnelle de fin des travaux conditionne la date limite de demande de paiement.

3-PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

MONTANTS PRIS EN COMPTE DANS L'ATTRIBUTION DE L'AIDE

1 - montant prévisionnel total hors taxe des investissements matériels à titre principal - <u>plafonnés</u> (voir § 2.5)	_ _ _ _ _ _ _
2 - montant prévisionnel total des dépenses connexes - inférieur à 30% de la ligne 1 (ci-dessus)	_ _ _ _ _ _ _
3 - montant prévisionnel total des dépenses "biodiversité" - inférieur à 30% de la ligne 1 (ci-dessus)	_ _ _ _ _ _ _
4 - montant prévisionnel total des frais généraux - inférieur à 20% de la somme des lignes 1 + 2 + 3	_ _ _ _ _ _ _
TOTAL PREVISIONNEL DONNANT LIEU AU CALCUL DE L'AIDE	_ _ _ _ _ _ _

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Les investissements faisant l'objet de la présente demande d'aide, peuvent être financés à hauteur de :

- 50 % de la dépense éligible pour les dossiers présentés à titre individuel,
- 74 % de la dépense éligible pour les dossiers collectifs (ASL, regroupements informels représentés par des mandataires porteurs de mandat de gestion, structures de regroupement (quelle que soit leur forme) y compris organisation de producteurs,
- 80% pour les dossiers portés par les personnes morales reconnues en qualité de GIEEF.

Financement du projet	Montant en €	Part Etat/FEADER Limousin - PoC	Part Etat/FEADER Ex Aquitaine
Etat	_ _ _ _ _ _ _	37 %	47 %
FEADER	_ _ _ _ _ _ _	63 %	53 %
Montant total de l'aide publique sollicitée	_ _ _ _ _ _ _		
Autofinancement privé	_ _ _ _ _ _ _		
Montant prévisionnel total de l'investissement	_ _ _ _ _ _ _		

Attention : Le montant prévisionnel de votre projet peut différencier de la dépense éligible retenue par le service instructeur suite à l'instruction de votre projet.

Les dépenses déclarées dans le cadre de la présente demande de subvention ne peuvent être présentées au titre d'un financement public non présenté dans le tableau ci-dessus (autres fonds ou programme européen, autre financement public national...).

4- OBLIGATIONS GENERALES – ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je demande (nous demandons) à bénéficier de l'aide aux investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers.

J'atteste sur l'honneur :

- ne pas avoir sollicité d'autres cofinancements publics que ceux présentés dans le plan de financement pour cette opération,
- ne pas avoir sollicité d'autres crédits communautaires pour cette opération,
- ne pas faire l'objet d'une procédure liée à des difficultés économiques (je suis en capacité d'assumer financièrement l'auto - financement et les éventuelles avances nécessaires à la réalisation de mon projet),
- avoir pris connaissance des points de contrôle spécifiques à ce dispositif d'aide figurant dans la notice d'information annexée au présent formulaire,
- avoir pris connaissance des délais maximum de début d'exécution et de réalisation des travaux qui s'attachent à mon projet, et qui figurent dans la notice d'information,
- avoir la libre disposition des terrains sur lesquels les travaux sont projetés,
- être à jour de mes cotisations fiscales et sociales,
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- que l'opération/l'activité n'a pas débuté avant le dépôt du présent formulaire de demande de subvention auprès du Guichet Unique Service Instructeur,
- à fournir toute pièce complémentaire utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération,
- respecter l'ensemble des autorisations administratives préalablement au commencement des travaux.

L'inexactitude de ces déclarations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

Je m'engage, sous réserve de l'attribution de l'aide à :

- informer le service instructeur du début d'exécution effectif de l'opération,
- informer **préalablement** le service instructeur de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,
- ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
- laisser affectés à la production et à la vocation forestière les terrains sur lesquels ont été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de l'aide pendant 5 ans à compter de la date à laquelle intervient le paiement du solde de la subvention,
- à présenter, sans discontinuité, une garantie ou présomption de garantie de gestion durable entre la date de dépôt du dossier de subvention et jusqu'au terme des 5 ans à compter de la date à laquelle intervient le paiement du solde de la subvention,
- à réaliser l'opération présentée dans ma demande conformément aux conditions techniques et financières définies par les textes, notamment l'arrêté régional en vigueur et la décision attributive d'aide,
- ce que l'investissement dont l'acquisition est prévue dans le cadre du projet respecte les normes en vigueur,
- faire appel le cas échéant au maître d'œuvre mentionné dans le présent formulaire pour la réalisation de mon projet,
- rester propriétaire de l'investissement dans les 5 années à compter de la date à laquelle intervient le paiement du solde de la subvention,
- respecter les obligations en matière de publicité telles que décrites dans la notice de ce formulaire,
- détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant une période de 10 ans à compter de la date à laquelle intervient le paiement du solde de la subvention,
- conserver pendant une période de 10 ans tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité...,
- permettre / faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant 10 ans,
- fournir à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs et des priorités spécifiés.

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES SI LE DEMANDEUR INTERVIENT AU TITRE DE L'OPERATION COLLECTIVE :

J'atteste sur l'honneur :

- avoir obtenu de la part du/des propriétaire(s) concernés l'autorisation de réaliser ces travaux sur leurs terrains,
- avoir reçu des propriétaires des terrains sur lesquels les travaux sont projetés, l'engagement écrit :
 - que les terrains seront affectés à la production forestière et conserveront leur vocation forestière pendant cinq ans à compter de la date à laquelle intervient le règlement du solde de la subvention,
 - de garantir le libre accès à la propriété aux autorités compétentes chargées des contrôles, pour l'ensemble des paiements sollicités, pendant une période de 10 ans,
 - de faire respecter les obligations en matière de publicité telles que décrites dans la notice de ce formulaire,
 - qu'ils n'ont pas sollicité et ne solliciteront pas à l'avenir, pour le projet réalisé sur leur terrain, d'aide publique.

5- LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

La fourniture exhaustive des pièces vous garantira une mise en instruction rapide de votre dossier

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à la DDT	Sans objet
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé par le porteur du projet	Tout demandeur			
Preuve d'identité				
N° SIRET et copie d'une pièce d'identité	Tout demandeur			
Acte constitutif : copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture	Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations			
Statuts approuvés ou déposés	Associations, s'il s'agit d'une première demande de subvention auprès ou lorsqu'ils ont été modifiés depuis			
Extrait Kbis	Toutes formes sociétaires			
Preuve de propriété				
Extrait de matrice cadastrale le plus récent disponible ou attestation notariée	Tout demandeur			
Preuve de représentation légale ou de pouvoir				
Délégation de signature si nécessaire	Le cas échéant			
Pouvoir de tutelle ou curatelle	Tuteur légal ou curateur			
Accord sous seing privé	Usufruitier ou nu-propriétaire (<i>selon la qualité du demandeur</i>)			
Mandat des co-indivisaires, ou des co-propriétaires ou de l'époux demandeur mais non propriétaire ou de toutes personnes se partageant le droit de propriété, accompagné des pièces d'identité de tous les signataires	Mandataire			
Mandat des propriétaires (<i>selon modèle annexé</i>) accompagné des pièces d'identité de tous les signataires	Coopérative (OGEC)			
Décision du Président ou CR d'Assemblée générale	ASA, ASL, Associations loi 1901, Fondations			
Décision du gérant ou CR d'Assemblée générale et pouvoir du co-gérant en cas de co-gérance	Toutes formes sociétaires			
Attestation de libre disposition des terrains	Le cas échéant			
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement	Tout demandeur			
Mandat des partenaires	Projets multipartenariaux			
Convention entre les partenaires	Projets multipartenariaux (pourra être fournie après le dépôt de la demande de subvention)			
Autres pièces administratives				
Relevé d'identité bancaire avec IBAN	Le cas échéant			
Annexe 1 - Etes-vous soumis aux règles de la commande publique ?	Le cas échéant			
Annexe 2 - Formulaire du respect de la commande publique et pièces complémentaires à fournir pour vérifier la conformité du marché public avant la première demande de paiement	Collectivités et organismes reconnus de droit public			
Liste nominative récapitulative des propriétaires dont les projets sont regroupés	Coopérative (OGEC)			
Si la subvention est supérieure à 23 000 €, extrait des statuts et derniers bilan et compte de résultat approuvés par l'assemblée et le rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un	Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations, Sociétés civiles dont groupement (SCI, GF, GFA, GFR), sociétés commerciales dont coopératives (OGEC)			
Pièces techniques				
Diagnostic (modèle en annexe 3)	Tout demandeur			
Plan de situation au 1/25 000 daté signé	Tout demandeur			
Plan de masse cadastrale daté signé avec indication du Nord et échelle de type graphique, à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet, notamment les références cadastrales des parcelles concernées	Tout demandeur			
Justificatif de gestion durable (décision agrément PSG, approbation d'aménagement, ou attestation d'adhésion à un RTG ou un CPBS)	Tous les dossiers individuels			

Des documents complémentaires peuvent être demandés après remise de votre dossier au Service Instructeur, nécessaires à l'étude du dossier dans ses différents éléments : administratifs, financiers, techniques...

Fait à _____ le _____

Signature(s) du demandeur :
(du gérant en cas de formes sociétaires, du mandataire en cas d'indivision)

Fait à _____ le _____

Nom, Prénom, Visa du maître d'œuvre

Annexe 1 - Etes-vous soumis aux règles de la commande publique ?

Annexe 2 - Formulaire du respect de la commande publique

Annexe 3 - Modèle de diagnostic sylvicole